



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 6 mai 2013 immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 38, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 38.

159/06-05-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour préparé par la greffière;

CONSIDÉRANT que deux titres comportent des erreurs et qu'il y a lieu de les corriger, à savoir :

D.3 Services d'une agence de sécurité – Octroi de contrat

K.1 Appropriation du surplus accumulé pour le versement de la contribution de la Ville à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel

Appuyé par le conseiller Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 avril 2013

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2012 incluant le rapport du vérificateur externe – Dépôt
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2013
3. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2013 et du rapport budgétaire au 31 mars 2013
4. Annulation d'un constat d'infraction



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche et réaffectation de personnel – Emplois d'été
2. Embauche d'une horticultrice
3. Embauche d'un gardien de nuit
4. Embauche d'une technicienne comptable
5. Comité « Bon voisin, bon œil »

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2013-05 sur invitation – Fourniture d'essence pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015
2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) – Saison 2013-2014
3. Services d'une agence de sécurité – Octroi de contrat
4. Appel d'offres numéro 2013-04 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry – Octroi de contrat

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 222 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Règlement numéro 219 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
2. Règlement numéro 220 autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour
3. Établissement d'une cour municipale – Entente concernant les frais d'entretien liés à la tenue des séances de la cour municipale à Rivière-Rouge
4. Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
5. Règlement numéro 221 – Date de la tenue du registre

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Nomination de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
2. Autorisation d'inscription au congrès annuel des Villages-relais
3. Addenda aux contrats des locataires de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand
4. Ratification de la signature de l'entente de transaction-quittance entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 0248-21-9417
5. Mandat à une firme d'avocats – Dossier d'infraction des matricules 9942-13-7012 et 9942-13-9431

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appropriation du surplus accumulé pour le versement de la contribution de la Ville à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »
2. Demande de permis pour les célébrations de la Fête nationale
3. Participation au tournoi de golf bénéfice 2013 du CLD d'Antoine-Labelle

L DIVERS

Période de questions du public

M LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

160/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

161/06-05-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tenu le 15 avril 2013, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tenu le 15 avril 2013, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE: *Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, quittent la séance. Il est 20 h 38.*

GESTION FINANCIÈRE

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2012, terminé le 31 décembre 2012, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Les citoyens demandent l'autorisation de poser des questions sur le rapport financier.

Les membres du conseil et la trésorière répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : Mme Nicole Bouffard, trésorière, quitte la séance. Il est 20 h 45

162/06-05-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2013 se détaille comme suit :

Salaires (chèques # 23454 à 23878) :	155 336,39 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	66 911,88 \$
Comptes courants (chèques # 131583 à 131803) :	<u>815 817,57 \$</u>
Total :	1 038 065,84 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2013 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2013

La greffière, Mme Lucie Bourque, confirme que Mme Nicole Bouffard, trésorière, a déposé les états comparatifs de revenus et dépenses au 31 mars 2013 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2013 de la Ville de Rivière-Rouge auprès du Service du greffe conformément à la loi.

163/06-05-13

ANNULATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler le constat d'infraction numéro 100391-803981489 émis le 21 mars 2013, étant donné qu'à la suite d'une erreur de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), l'information transmise à l'agent de la paix était erronée et que le permis de conduire aurait dû apparaître valide.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

164/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

GESTION ADMINISTRATIVE

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de Mme Marry-Margarite Kitching à titre d'étudiante au poste de préposée à l'accueil du camping à compter du 30 avril 2013.

De ratifier la réaffectation de :

- Mme Christine Desjardins à titre d'étudiante au poste de responsable du camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 6 mai 2013;
- Mme Vanessa Raymond à titre d'étudiante au poste de responsable adjointe du camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 6 mai 2013;
- Mme Karine Villeneuve à titre d'étudiante au poste de sauveteuse principale, classe 1 échelon 3, à compter du 6 mai 2013;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'autoriser l'embauche et la réaffectation de :

- Mme Gabrielle Larose-Gargantini à titre d'étudiante au poste de sauveteuse adjointe classe 1 échelon 1, à compter du 9 juin 2013;
- M. Vincent Denis à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 2 juin 2013;
- Mme Maude Després à titre d'étudiante au poste de sauveteuse adjointe, classe 1 échelon 2, à compter du 9 juin 2013;
- Mme Gabrielle Mathieu à titre d'étudiante au poste de sauveteuse adjointe, classe 1 échelon 3, à compter du 9 juin 2013;
- M. Guillaume Larose à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 9 juin 2013;
- Mme Raphaëlle Latreille à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- M. Samuel Rochon à titre d'étudiant au poste d'animateur de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Émilie Gauthier à titre d'étudiante au poste d'animatrice et sauveteuse, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Isabelle Sauvé à titre d'étudiante au poste d'animatrice, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2013;
- M. Lucas Giguère à titre d'étudiant au poste d'animateur de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Sabrina Brisebois à titre d'étudiante au poste d'animatrice, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Kym Létourneau-Miller à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Émilie Raymond à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Éloïse Raymond à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Catherine Boileau à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- Mme Cynthia Boyer-Turpin à titre d'étudiante au poste d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;
- M. Alexandre Bégin à titre d'étudiant au poste d'animateur de camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

165/06-05-13

EMBAUCHE D'UNE HORTICULTRICE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de Mme Manon Vallée au poste temporaire d'horticultrice, classe 7 échelon 1, à compter du 29 avril 2013 pour une période de dix-huit (18) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

166/06-05-13

EMBAUCHE D'UN GARDIEN DE NUIT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'embauche de M. Jacques Gagnon au poste à temps partiel régulier de gardien de nuit, classe 3 échelon 1, à compter du 30 avril 2013, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

167/06-05-13

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE COMPTABLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Sylvie Bineau au poste à temps complet de technicienne comptable, classe 9 échelon 1, à compter du 13 mai 2013, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

168/06-05-13

COMITÉ « BON VOISIN, BON ŒIL »

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination du conseiller Denis Lacasse à titre de responsable du Comité « Bon voisin, bon œil » et le conseiller André Tremblay à titre de substitut dudit comité, et ce, pour toute l'année 2013.

Que lesdits membres nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit comité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Que les personnes nommées sur ledit comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

169/06-05-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-05 SUR INVITATION – FOURNITURE D'ESSENCE POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013, prendra fin le 10 juillet 2013, le tout conformément à l'appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation et la résolution numéro 292/04-07-11 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le document d'appel d'offres numéro 2013-05 sur invitation de la Ville, tel que préparé par le Service du greffe et le Service des travaux publics en date du 6 mai 2013, et d'autoriser la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe de la Ville à procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par la directrice générale, Mme Julie Godard, en date du 6 mai 2013.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

170/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) – SAISON 2013-2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si au long reproduit.

Que la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2013-2014.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'UMQ.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au présent dossier.

ADOPTÉE

171/06-05-13

SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les services d'une agence de sécurité à l'entreprise « Sécurité des Deux-Rives » pour une durée d'environ onze (11) semaines, soit de juin à septembre 2013, pour un montant maximum de 11 000 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission du 26 février 2013.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au présent dossier.

ADOPTÉE

172/06-05-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-04 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES AUTRES SERVICES CONNEXES POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé, le 30 avril 2013 à 14 h 05, à l'ouverture des trois (3) enveloppes générales reçues contenant les soumissions;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, tel que nommé par la directrice générale, a procédé à l'étude de ces soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2013-04 sur invitation daté du 2 avril 2013 dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Pointage total intérimaire	
GENIVAR INC.	89/100	qualifié
GILLES BELLEFEUILLE 1979	43/100	non qualifié
LES CONSULTANTS S.M. INC.	91/100	qualifié

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé, le 1^{er} mai 2013, à l'ouverture des enveloppes contenant l'« offre de prix » des deux (2) soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la loi;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

CONSIDÉRANT que suite à l'application de la formule prescrite par la loi :

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis}}$$

le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Prix (incl. taxes)	Pointage final
GENIVAR INC.	51 733,00 \$	26,87
LES CONSULTANTS S.M. INC.	27 823,95 \$	50,68

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme « Les Consultants S.M. inc. », soit la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, au coût de 27 823,95 \$ incluant les taxes applicables tel que soumissionné en date du 30 avril 2013, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit l'appel d'offres numéro 2013-04 sur invitation daté du 2 avril 2013, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 222 de la Ville par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 222 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

173/06-05-13

RÈGLEMENT NUMÉRO 219 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière, Mme Lucie Bourque, mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule qu'une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 7 février 2011, le Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture pour financer les activités des loisirs et de la culture, lequel règlement numéro 173 a été modifié par le règlement numéro 207, adopté le 3 juillet 2012, à l'effet d'apporter une modification à l'annexe 1 du règlement numéro 173;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement imposant une nouvelle tarification pour les services des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Normand Girouard lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 219 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture soit adopté.

Que le règlement numéro 219 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 219 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.

174/06-05-13

RÈGLEMENT NUMÉRO 220 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR LA DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE DE LA COMPÉTENCE POUR ÉTABLIR UNE COUR MUNICIPALE ET SUR L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE COUR

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière, Mme Lucie Bourque, mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cours municipales* la MRC et ses municipalités peuvent adopter un règlement visant l'établissement d'une cour municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire adhérer à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 220 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013 (résolution numéro 127/02-04-13);

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 220 autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour soit adopté.

Que le règlement numéro 220 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 220 autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour est reproduit au livre des règlements.

175/06-05-13

ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE – ENTENTE CONCERNANT LES FRAIS D'ENTRETIEN LIÉS À LA TENUE DES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT l'adoption, au cours de la présente séance, du Règlement numéro 220 autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

CONSIDÉRANT que les séances de la future cour municipale pourront, selon les besoins, être tenues à Rivière-Rouge, soit à la salle du conseil de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile à cette étape du processus d'évaluer les frais d'entretien liés à la tenue desdites séances à la salle du conseil de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville informe la MRC d'Antoine-Labelle qu'aucun frais d'entretien ne sera exigé pour la tenue des séances de la future cour municipale à la salle du conseil de la Ville, et ce, pour la première année de l'établissement de ladite cour.



No de résolution
ou annotation

176/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Qu'à la fin de la première année, la Ville évaluera les frais d'entretien engendrés et, advenant une augmentation significative des frais d'entretien, la Ville avisera la MRC d'Antoine-Labelle du montant qu'il lui sera chargé.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 221 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA PLAGE DU VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière, Mme Lucie Bourque, mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Normand Gravel lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts soit adopté.

Que le règlement numéro 221 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 221 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 221 – DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 221 au 23 mai 2013 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.



No de résolution
ou annotation

177/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le départ pour la retraite de M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, le 20 août 2013;

CONSIDÉRANT que M. Boileau sera absent du 8 juin au 20 août 2013 et qu'il y a lieu de nommer un remplaçant pour assumer l'intérim;

CONSIDÉRANT l'offre faite à la directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, concernant le poste de directrice dudit service, et ce, compte tenu de son expérience, de ses compétences et de ses qualifications;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Carine Lachapelle à titre de directrice par intérim du Service d'urbanisme et d'environnement à compter du 8 juin jusqu'au 20 août 2013.

De nommer Mme Carine Lachapelle à titre de directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à compter du 20 août 2013.

Que la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'addenda à intervenir au contrat d'emploi de Mme Lachapelle.

ADOPTÉE

178/06-05-13

AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de la future directrice du Service d'urbanisme et d'environnement au congrès annuel des Villages-relais qui se tiendra les 13 et 14 juin 2013 au Témiscamingue et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la participation du conseiller André Tremblay au dit congrès, pour lequel les frais d'inscription et d'hébergement seront assumés par la Fédération des Villages-relais.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

179/06-05-13

ADDENDA AUX CONTRATS DES LOCATAIRES DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 098/04-03-13, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2013, autorisant la conception d'une enseigne à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

CONSIDÉRANT que ladite enseigne inclut les enseignes des organismes établis à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et lesdits organismes;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la rédaction d'un addenda aux contrats des organismes établis à l'édifice Félix-Gabriel-Marchand afin d'ajouter les frais afférents aux nouvelles enseignes pour un montant de 150 \$ annuellement.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les addenda à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

180/06-05-13

**RATIFICATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TRANSACTION-
QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE PROPRIÉTAIRE
D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 0248-21-9417**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de transaction rédigée par M^e Charles Turcot, avocat, intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 0248-21-9417.

D'entériner la signature de ladite entente par la mairesse, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

181/06-05-13

**MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER D'INFRACTION DES
MATRICULES 9942-13-7012 ET 9942-13-9431**

CONSIDÉRANT l'avis technique de l'ingénieur M. Gilles Bellefeuille indiquant la dangerosité du muret situé entre les propriétés identifiées par les matricules 9942-13-7012 et 9942-13-9431;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir rapidement dans ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De confier un mandat de services professionnels à la firme LeChasseur, avocats, ltée afin de mettre en demeure les propriétaires en infraction pour que des actions soient prises relativement au muret.

Que ladite firme représente la Ville de Rivière-Rouge dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

182/06-05-13

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour les services de soutien professionnel et de coordination pour un montant total de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit payée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

183/06-05-13

DEMANDE DE PERMIS POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter et signer une demande de permis d'alcool, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre des célébrations de la Fête nationale qui auront lieu le 23 juin 2013 au parc Liguori-Gervais et le 24 juin 2013 au parc de la plage Michel-Jr-Lévesque du lac Tibériade dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

184/06-05-13

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2013 DU CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets, au coût de 160 \$ chacun, pour le tournoi de golf bénéfice 2013 du CLD Antoine-Labelle qui aura lieu le 14 juin 2013 au Club et Hôtel du golf de Nomingue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

185/06-05-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse